



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVRY

05/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers votants : 19

Date de la convocation : 29/05/2026

Le cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Stéphane MITZAS.

Présents : Stéphane MITZAS ; Thierry MARECHAL ; Sébastien DE WYSOTZKI ; Rabiaa HABCHANE ; Julie STORDIAU ; Pollyanna DO CARMO ; Elsa DUFOUR ; Cécilia JOSSERAND ; Virginie MATHIEU ; Oktay COSKUN ; Céline JOIGNAUX ; Sylvain MISSE ; Samuel CANGE ; Hana BILAK ; Patrick TISSOT, Stéphane VENDEVILLE

Procurations : Sylvie VAUTHIER à Stéphane MITZAS,

Secrétaire : Julie STORDIAU

OBJET : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'adoption d'un règlement intérieur est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1000 habitants en vertu de l'article L2121-8 du CGCT, et ce dans les 6 mois suivant l'installation du nouveau conseil municipal

Considérant l'installation du Conseil Municipal, issu des élections municipales du 15 mars 2026, lors de la séance de l'Assemblée délibérante du 21 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu d'établir le règlement intérieur du Conseil Municipal dans les 6 mois qui suivent son installation,

Considérant que le règlement intérieur détermine les règles du fonctionnement de l'Assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** les termes du règlement intérieur et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Ledit règlement est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Chevry les jours, mois et an que-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire
Julie STORDIAU

2026_06_02

Le Maire,
Stéphane MITZAS,

